



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance 14 décembre 2023

Nombre de conseillers En exercice : 16 Qui ont donné procuration : 2 Présents : 12 Qui ont pris part au vote : 14	L'an Deux Mil vingt-trois le à 17 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MERLY Claude, Maire.
Date de la convocation : 06/12/2023	PRESENTS : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Chantal CABESTAING, Jacqueline CRETEUR, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Cathy NOTOT-GOS, Jocelyn OGER. A DONNE PROCURATION : Mme Sylvie LESSELINGUE à M. Claude MERLY, Sylvie ROUSSELLE à Cathy NOTOT GOS. ABSENTS : Mme Elizabeth DESMETTRE, MR Régis NOTOT

Délibération N°2023/10

OBJET : Inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes

Vu le Code Général des Collectivités (article L2213-7,)

Vu le Code de l'action Sociale,

VU le Code Général des Impôts

Vu la fermeture des Pompes Funèbres Marchiennes pour retraite

Considérant que sur la commune de Marchiennes les Pompes Funèbres Marchiennes étaient les seules à exercer,

Considérant l'obligation pour le CCAS de procéder à l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir émettre leur avis sur le choix des Pompes Funèbres lors de l'inhumation d'une personne dépourvue de ressources suffisantes

Choix 1 Pompes Funèbres J. Marie Marbrerie

Choix 2 Pompes Funèbres Poteau-Bastin

Le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : de mandater les Pompes Funèbres J. Marie Marbrerie pour procéder à l'inhumation des personnes dépourvues de ressources

Article 2 : d'imputer ces dépenses sur les lignes et le budget du CCAS correspondants

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Claude MERLY

